

Procès Verbal de modification du siège de l'Association Ubuntu-fr

jeudi 27 juin 2013

En date du jeudi 27 juin 2013 ;
Conformément aux statuts le bureau de l'association ubuntu-fr est sollicité pour déterminer l'adresse du futur siège social de l'association.

Les délibérations et les votes ont eu lieu par courrier électronique du 19 juin 2013 au 27 juin 2013 (copie des échanges sur demande).

Participants :

- Philippe Cortez (président)
- Olivier Fraysse (vice-président)
- David Guigui (secrétaire)
- Benjamin Arnould (trésorier)
- Antonin Kahn (trésorier adjoint)

Le bureau est présidé par Philippe Cortez.

Ordre du jour

Le siège actuel est situé au domicile du président sortant, à savoir au 20 rue Victor Deque, 31500 TOULOUSE, et celui-ci ne souhaite pas garder le siège social à son domicile.

Il est soumis au vote des membres du bureau le choix entre deux possibilités :

1. au domicile du président de l'association ;
2. à la maison des associations du 2ème arrondissement de Paris ;

Décision

Après délibérations, le compte des voix pour les deux propositions est fait.

1. au domicile du président de l'association ;

- Antonin Khan
- Benjamin Arnould

2. à la maison des associations du 2ème arrondissement de Paris ;

- David Guigui
- Olivier Fraysse
- Philippe Cortez

Avec 3 voix pour la deuxième proposition contre 2 voix pour la première, il est décidé que le siège social de l'association ubuntu-fr est déplacé à la **Maison des associations, 23 rue Greneta, 75002 PARIS**. Les démarches de domiciliation auprès de cet organisme seront effectuées par Olivier Fraysse.

Le président

Le secrétaire